



Comité Technique Météo-France 22 janvier 2021

Ce Comité Technique est consacré quasi-exclusivement à la mise en place des futures divisions SERVICES des DIR. Une organisation cible avait été discutée en 2018 et 2019, un avis avait été demandé en [Comité Technique du 24/07/2019](#). Depuis des effectifs supplémentaires ont été « fléchés » vers ces futures divisions (2 Météo-Conseils « MC » en DIR sauf DIRIF, 2 CPR dans 5 DIR) et les retards pris par certains projets ont manifestement des conséquences, Alpha notamment.

La direction propose donc un [projet remodelé, ici en lien](#), après avoir lancé des consultations - qui se poursuivent encore fin janvier - dans les DIR.

La p-dg souligne en introduction sa volonté de prendre le temps de la réflexion, de laisser les régions proposer des organisations spécifiques selon leurs contraintes. La direction prévoit une assez longue période de transition (3 ans) avant un fonctionnement nominal, standard.

Sommaire

La direction entend proposer des organisations par DIR.....	1
Les fiches de poste vont être revues.....	2
Au sujet du calendrier.....	2
A court terme, les échanges se poursuivent.....	3
La position de la CFDT-Météo.....	3
Autre point : 10 référents territoriaux seront bientôt en place pour représenter Météo-France.....	3

La direction entend proposer des organisations par DIR

Il y aura deux grands types d'organisation :

- une organisation saisonnière avec un renfort CPR de nuit (renfort systématique donc toutes les nuits, assuré par des CPR ou des MC pendant environ six mois)
- une organisation non saisonnière avec des renforts non systématiques mais durant toute l'année via le recours à l'astreinte. Les conditions d'astreinte restent à préciser dans le détail mais son activation sera décidée par l'encadrement de la division avec le CPR, avant midi pour le lendemain soir. Sauf imprévu.

La charge de travail est évoquée, elle fluctue selon les DIR, notamment en fonction des tâches commerciales de nuit. La direction assure à plusieurs reprises qu'elle reste vigilante : on « choisit nos clients » (sous entendu, on peut en refuser). Elle ajoute que des régions peuvent effectuer la prévision pour d'autres, que l'expertise en prévision n'est pas toujours une affaire de spécialisation géographique mais peut se porter sur certaines thématiques (ex. assistance pour le football sur tout le territoire).

La CFDT-Météo a fait part des craintes des prévisionnistes qui constatent les réductions d'effectifs avec un nombre de tâches qui reste équivalent. De plus, productions de nuit et renfort CPR ne peuvent se cumuler : si un agent a trop de production, il ne pourra pas venir en support au CPR. La DG reconnaît que le degré d'automatisation des productions d'ici deux ans n'est pas connu. Elle rappelle que le projet initial fixait un nombre de MC à 91 et que l'on est aujourd'hui à 130.

A notre question est-il exact que la DG étudie des scénarios de mutualisation des productions à l'échelle de plusieurs DIR ? La direction ne réfute pas. Par ailleurs, des CPR sont et seront amenés à assurer des productions à dominante aussi bien commerciale qu'institutionnelle.

Enfin, les renforts CPR de jour, de week-end ou jours fériés pourront se faire en vacation systématique ou via l'astreinte. **Le choix est à la discrétion des DIR.**

Pour chaque DIR, le choix entre les deux types d'organisation, les modalités précises de travail des CPR et des MC seront discutées dans les comités techniques locaux.

La DG assume cette réforme et les décisions qui seront prises en CTSS local.

Les fiches de poste vont être revues

La direction va certainement rouvrir les postes CPR, au moins là où les DIR installent des astreintes.

Nous objectons que, concernant les MC, avant d'ouvrir les postes (en tenant compte des droits à option de l'ICP), il faut en préciser les horaires, l'éventuel travail de nuit, mais aussi les compensations (astreinte, prime IFSE pour poste recouvrement, etc.). **Ce sera fait, répond la DSR.**

DSR/D répond à un autre syndicat : « *ce que vous appelez des postes « fourre-tout », nous appelons ça des postes d'ingénieurs car on étend les compétences, par exemple en ajoutant de la climatologie* ».

Certains MC seront identifiés comme « pionniers clim ». L'activité clim des Météo-Conseils pourra débuter par des vacations HB 5j/7 pour contribuer au contrôle clim J+1. Ces pionniers assureront ainsi un « premier cercle » de productions clim finalisées régionales.

On va donc vers des fiches de postes assez particularisées.

La CFDT-Météo revient sur sa revendication d'une prime pour les TSM qui occuperont ces postes ITM (prime de recouvrement). La direction semble sur le point d'accepter, avec un coût estimé à 300 000€ l'an, mais la DG précise que l'exemption de nombreuses tâches du poste pourrait en priver l'accès pour certains agents.

Au sujet du calendrier

Les postes de Météo-Conseils seraient ouverts ce printemps 2021 même si l'organisation finale sera loin d'être atteinte (alpha pas prêt, ...) : aussi, la fonction de PAR sera maintenue jusqu'à 2023. La fonction, mais pas obligatoirement le nombre de PAR. Durant une période de transition (la DG annonce 3 ans), la tenue du poste MC pourra être différenciée selon les agents (pas de nuit par exemple...).

Les nouveaux recrutés tiendront eux toutes les fonctions : vacation clim 5j/7, prévision, renfort CRP, assistance commerciale (portefeuille client).

Pour la prochaine viabilité hivernale (VH 2022), des affectations temporaires (personnels sortant d'école) sont à nouveau prévues.

Afin de donner de la visibilité aux agents, et malgré les incertitudes sur les charges de travail à venir, la direction souhaite une mise en place de ces divisions Services pour septembre.

A court terme, les échanges se poursuivent

La p-dg va convoquer un CHSCT-EP (16 février) avant la seconde convocation du CTEP sur les divisions Services (19 février) durant lequel notre avis sera demandé.

La position de la CFDT-Météo

Nous souhaitons une réforme claire.

Les principales conditions de tenue des postes doivent être connues : horaires, compensations, contenu des postes, etc. quitte à repousser de quelques mois les mutations. Permettre aux régions de s'adapter en fonction de leurs contextes nous paraît pertinent, à la condition que le cadre de l'organisation ne repose pas uniquement sur l'encadrement intermédiaire. Le cadrage national doit éviter d'aboutir à des organisations diamétralement opposées.

Pour des raisons de santé, il nous semble qu'il faut restreindre le travail de nuit au strict besoin : pas de nuits « inutiles » ! Nous n'avons pas d'opposition de principe au travail en astreinte ; mais nous avons souligné qu'elle doit être utilisée avec parcimonie... sous peine entre autres de rendre les tableaux de service ingérables.

Adapter le nombre de contrats au nombre d'agents disponibles est sain, mais la CFDT-Météo préfère un recrutement de Météo-Conseils supplémentaires pour accompagner le développement des services de Météo-France. Il s'agit de répondre aux souhaits des partenaires ou clients que la direction (pour l'institutionnel) ou les équipes commerciales auront identifiés. Ne visons pas le rétrécissement !

Autre point : 10 référents territoriaux seront prochainement en place pour représenter Météo-France

5 agents sont déjà en poste, les autres le seront d'ici septembre 2021.

DSR/D assure que les « localisations choisies ont fait l'objet d'une étude de maillage scientifique ». Il s'est agi d'avoir une répartition géographique équilibrée.

La direction souligne que ces postes sont pérennes (inscrits au TROED 2022). Leurs activités consistent à assurer une présence institutionnelle. Les référents sont les interlocuteurs naturels de nos partenaires institutionnels. Ils facilitent les relations avec des clients présents sur les territoires. Ils sont un relais, hors gestion de crise, entre partenaires et clients et les divisions Services et Commerce.

DSR/D confirme que ces référents ne seront pas impliqués dans la « permanence régionale ».

Un point régulier entre les référents et la direction sera fait en DIR/DSR, en lien avec D2I - la Direction des Missions Institutionnelles et des Affaires Internationales -.

Prochain CTEP sur le Contrat d'Objectifs et de Performance 2022-2026 ce 2 février
Puis CHSCT-EP le 16 février et second CTEP sur les divisions Services le 19 février
Les CT locaux se réunissent entre-temps.